

Les rémunérations des mandataires wallons publiées pour la 1^{re} fois

- Qui fait quoi? Qui gagne combien?
- Pour la première fois, le cadastre wallon des mandats et rémunérations dévoile des chiffres.
- Plus de 400 élus locaux n'ont pas fait leur devoir en 2017 et risquent une déchéance de mandat.

Plus de 400

mandataires wallons en infraction

Les huit dernières pages des 1700 publiées au *Moniteur belge* sont consacrées à l'énumération des plus de 400 personnes titulaires, en 2017, d'un mandat originaire et n'ayant pas déposé leur déclaration de mandats et rémunérations auprès de la Cour des comptes. Point de noms connus dans cette liste. Il s'agit pour la très grande majorité d'entre eux de conseillers communaux ou de conseillers CPAS de Wallonie.

Le document contient 1700 pages. De quoi divertir en cette période de trêve politique. Le cadastre des mandats exercés et des rémunérations perçues par les mandataires wallons et autres assujettis à l'obligation de déclaration de mandats durant tout ou partie de l'année 2017 est connu. Il est en effet disponible sur le site du *Moniteur belge* depuis le 31 décembre. Et livre son lot d'informations. Décryptage.

1 Des montants dévoilés pour la première fois

Bien que la mouture wallonne existe déjà depuis 2005 (en parallèle de la fédérale qui, elle, est publiée chaque année à la mi-août depuis 2004), c'est la toute première fois qu'elle dévoile des chiffres. Jusqu'ici, les personnes étant soumises à cette obligation wallonne pouvaient se contenter de déclarer si "oui" ou "non" elles percevaient des rémunérations pour tel ou tel mandat exercé. Désormais, la législation wallonne va plus loin. Les montants précis des rémunérations doivent être communiqués pour le 31 juillet au plus tard, en vue d'une parution dans le *Moniteur belge* le 31 décembre de la même année. À la différence de ce qui prévaut pour le cadastre fédéral, la mouture wallonne prend la compétence des pouvoirs locaux (bourgmestres, échevins, conseillers communaux, conseillers

CPAS...) comme point de départ. C'est la raison pour laquelle on ne retrouve pas dans ce document les noms de certains parlementaires n'ayant pas de mandat à l'échelon local mais bien ceux de certains ministres officiant par ailleurs dans leur commune. "Voilà pourquoi je ne figure pas dans ce cadastre tandis que Charles Michel, en sa qualité de conseiller communal à Wavre en 2017, y est bien présent", commente Stéphane Hazée, chef de groupe Écolo au Parlement de Wallonie. À noter qu'une publication spécifique est prévue pour les députés. Ce cadastre wallon a pour objectif de renforcer la transparence quant aux mandats publics et privés et d'exercer un contrôle sur les rémunérations qui y sont attachées. On notera au passage que la Wallonie

affiche une longueur d'avance en la matière sur la Flandre et sur la Région bruxelloise. À la suite des scandales Publipart et du Samusocial de Bruxelles, ces deux entités ont certes pris une série de mesures visant à davantage de transparence et d'éthique politique, mais celles-ci ne sont pas encore toutes effectives.

2 Plus de 400 mandataires wallons n'ont pas remis leur déclaration

Les huit dernières pages des 1700 publiées au *Moniteur belge* sont consacrées à l'énumération des plus de 400 personnes titulaires, en 2017, d'un mandat originaire et n'ayant pas déposé leur déclaration de man-

dat et rémunérations auprès de la Cour des comptes. Point de noms connus dans cette liste. Il s'agit pour la très grande majorité d'entre eux de conseillers communaux et de conseillers CPAS de Wallonie. "C'est une législation relativement complexe, observe Jean Faniel, directeur général du Centre de recherche et d'information socio-politiques (Crisp). Comment ces mandataires sont-ils informés du fait qu'ils doivent remplir ce document? Reçoivent-ils un courrier officiel en la matière? Ce n'est pas clair..." Ce qui est certain, c'est que ces mandataires, en infraction, ont la possibilité de régulariser leur situation via la réception de rappels successifs envoyés par le gouvernement wallon. Le cas échéant, ce dernier se réserve le droit de procéder à la déchéance pure et simple du mandat.

3 Une pratique administrative encore bancal

Si cette mouture wallonne ne double pas avec la version fédérale et apporte une plus-value indéniable, elle doit encore être améliorée ici et là. On s'étonnera ainsi que la durée des mandats (ne courant pas toujours sur la totalité de l'année) ne soit pas précisée ou encore que la manière avec laquelle les assujettis doivent remplir leur déclaration soit laissée à la liberté et à l'appréciation de chacun d'eux.

Alice Dive

Le Premier ministre gagne moins que le patron d'un OIP wallon

Sans surprise, certaines fiches disponibles dans le document publié le 31 décembre sur le site du Moniteur belge attirent – plus que d'autres – l'attention. C'est notamment le cas de celle relative aux mandats publics et privés d'un certain Stéphane Moreau. L'ancien bourgmestre PS d'Ans (pour mémoire, il a quitté le mayorat en juillet 2017) affiche une rémunération de 13 691,30 euros et pas d'avantages en nature. Malheureusement, il n'est mentionné dans le document sur quelle période (une année complète en tant que bourgmestre ou pas) porte cette rémunération.

Concernant son salaire chez Nethys dont il est actuellement l'administrateur-délégué, le document se limite à rapporter les deux "oui" respectivement attribués aux rémunérations d'une part et aux avantages en nature d'autre part. Faut-il le rappeler, la relation entre Stéphane Moreau et Nethys est contractuelle de droit privé. Il ne s'agit pas là d'un mandat. Par conséquent, Stéphane Moreau n'est pas tenu de rendre publique cette rémunération. Cela ne signifie cependant pas pour autant qu'il ne l'a pas communiquée à la Cour des comptes. *"Le volet 7 de la déclaration wallonne prévoit en effet qu'une information relative à un revenu privé*

soit gardée secrète", souligne Jean Faniel, directeur général du Crisp. *L'autorité de contrôle ne pourra l'ouvrir que dans le cadre d'une instruction judiciaire et à certaines conditions"*, ajoute-t-il. C'est ce qui prévaut, par exemple, aussi pour l'actuel ministre fédéral des Pensions Daniel Bacquelaine (MR) qui, dans sa fiche personnelle, précise qu'il perçoit une rémunération en tant que médecin... mais sans en préciser le montant.

Charles Michel, 217 282 euros par an

Reste que situation de Stéphane Moreau est floue lorsqu'il s'agit de se pencher sur les rémunérations qu'il perçoit en tant qu'administrateur de Publipart et de EDF Luminus. *"C'est l'un des enjeux phares de l'affaire Publifin: les mandats dérivés sont source de zones d'ombre"*, observe le directeur du Crisp. *Ici, aux yeux de Stéphane Moreau, être administrateur de Publipart, c'est un mandat qu'il exerce à titre privé. Il n'y a donc pas de montant affiché."*

Autre constat: certains mandataires livrent plus d'informations que ce qui est requis. Ainsi, tandis que l'actuel ministre des médias en Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Claude Marcourt (PS), se limite à déclarer ce qu'il a gagné en 2017 en tant que conseiller communal à la Ville de Liège (2 990 euros annuels) sans mentionner le montant de sa rémunération en tant que ministre, Charles Michel (MR) dévoile le montant de sa rémunération, soit quelque 217 282 euros par an.

C'est moins que ce que gagnent annuellement les trois hommes de l'ombre et patrons des organismes d'intérêt public (OIP) wallons que sont Renaud Witmeur, Olivier Vanderijst et Jean-Sébastien Belle. En tant que patron de la Sogepa, le bras financier de la Région wallonne, Renaud Witmeur gagne 250 545 euros par an, plus 3 230 euros d'avantages en nature. Olivier Vanderijst à la SRIW gagne annuellement 239 121 euros, plus 3 901 euros d'avantages en nature. Présent à la Sowalfin, à la FN Herstal, à la Sonaca et enfin dans l'Invest (IMBC), Jean-Sébastien Belle a touché près de 600 000 euros en 2017. On s'arrête là ?

Al. D.